



Permis B

18 ans minimum

- Formation minimale : 20 heures de formation obligatoires
- Durée : 35mn comprenant un parcours dans des conditions normales de circulation sur route et en agglomération ainsi que deux manœuvres (créneau, demi-tour, rangement en bataille, marche arrière en ligne droite ou en arrondi de trottoir, arrêt de précision)

Conformément aux obligations européennes, cette réforme de l'examen du permis de conduire a pour objectif d'amener le conducteur à la maîtrise de connaissances et de savoirs-faire et au développement pratique d'attitudes positives par rapport à la sécurité routière.

Contenu des directives européennes :

- 1 - Obligation de circuler en sécurité durant une phase de 25 mn effective. (Actuellement, la durée moyenne de conduite se situe entre 13 à 17 mn de conduite effective).
- 2 - Obligation de réaliser 2 manœuvres différentes dont une en marche arrière (non incluses dans les 25 mn effectives).
- 3 - Test de connaissance à l'occasion d'un contrôle aléatoire sur un des équipements du véhicule (pneus, freins, fluides, accessoires).
- 4 - Durée totale de l'examen : 35 minutes.

Déroulement de l'examen

- Vérifications administratives et techniques : (en présence d'un accompagnateur) bordereau, dossier 02.
- Accueil du candidat : vérification de l'identité et du livret d'apprentissage.
- Présentation du déroulement de l'épreuve.
- Circulation en agglomération : M1 - Vi ou M1 - Vi Ve.
- Circulation hors agglomération : M2 - Vi ou M2 - Vi Ve.
- Retour au centre d'examen.
- Annonce du résultat (sauf pour les départements avec annonce différée)



Explications :

- Vi - vérification intérieure :

Vérification Intérieure (accessoires, commandes, témoins, documents de bord, éléments de sécurité).

- Ve - vérification extérieure :

Vérification d'un élément extérieur complétée par une question en rapport avec la sécurité routière.

Le choix de chaque question se fait en fonction des 2 derniers chiffres du totalisateur du compteur kilométrique.

Si l'élément à contrôler n'existe pas sur le véhicule, on passe à la question suivante. Le tirage au sort s'effectue parmi 2 banques de 100 questions chacune.

Exemple " Vi " :

- Feux de croisement + voyant.
- Alerte signalant une pression insuffisante d'huile.
- Régler et faire fonctionner le système de ventilation pour désembuer.

Exemple " Ve " :

- Contrôler l'état, la propreté et le fonctionnement des feux de croisement. Quelles sont les conséquences d'un mauvais réglage de ces feux ?
- Montrer un témoin d'usure (repère). Quelles sont les pressions préconisées ?
- Indiquer l'orifice de remplissage du produit lave-glaces. Pourquoi doit-on utiliser un liquide spécial en hiver ?



Manœuvres M1 et M2 :

Au cours de l'épreuve pratique, deux manœuvres différentes, dont une en marche arrière, doivent être systématiquement évaluées.

Il s'agit :

- 1 — de la marche arrière en ligne droite (peut-être réalisée le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement,...).
- 2 — de la marche arrière à un angle de rue (peut-être réalisée le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement, ...),
- 3 — du rangement créneau (entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol,...).
- 4 — du rangement en épi.
- 5 — du rangement en bataille.
- 6 — du demi-tour (entre deux trottoirs, entre deux lignes tracées au sol, entre deux accotements, ...).
- 7 — du freinage pour s'arrêter avec précision.

La manœuvre est intégrée dans le flot de conduite (notamment pour le freinage avec précision) mais sortie du contexte de conduite des 25 mn. Le choix de la manœuvre est fait par l'inspecteur. Les deux manœuvres évaluées doivent être différentes. Les rangements en épi ou en bataille peuvent s'effectuer en marche avant ou en marche arrière.

L'épreuve en circulation

D'une durée de 25 minutes effective, l'épreuve en circulation doit être considérée comme la partie essentielle de la réforme mise en place.

Elle comprend deux phases qui peuvent-être séquencées :

- une phase urbaine (zones résidentielles, zones limitées à 30 et 50 km/h, voies rapides urbaines),
- une phase routière et / ou autoroutière

Les vérifications et manœuvres qui la séquencent ne sont pas comprises dans ce temps.

L'examen doit être mené à son terme mais, l'examineur peut toutefois décider de ne pas mener cette épreuve en circulation à son terme dans le cas de comportement dangereux de la part du candidat mettant en cause la sécurité immédiate du véhicule d'examen, de ses passagers ou d'autres usagers de la route, que celui-ci ait nécessité ou non l'intervention de l'inspecteur.

Ce qui implique que pour un comportement toléré répété l'examen doit aller à son terme.



Formalités

- 2 photos d'identité récentes (3,5 x 4,5)
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité
- 1 photocopie de l'attestation de recensement
- 1 photocopie du certificat de participation à la J.A.P.D (18 ans et +)
- 1 photocopie de l'ASSR (2ème niveau) obtenue au collège (né après le 31.12.1987)